



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

## **2010.52**

**OBJET** : DESIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE FORMATION DES MUSICIENS INTERVENANTS

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique de la  
Ville  
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 01/02/10

**RAPPORTEUR** : Madame Patricia LARNAUDIE

-

**Politique Publique** : Vie Institutionnelle

**OBJET** : DESIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE FORMATION DES MUSICIENS INTERVENANTS -  
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Les statuts du Centre de Formation des Musiciens Intervenants qui est un Institut interne à l'Université de Provence, prévoient que le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence soit représenté par un élu ou son suppléant pour siéger au sein de son Conseil d'Administration.

En application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit notamment de procéder à une nomination ou présentation. Après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Compte tenu de ces précisions, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations ;
- **PROCEDER** dans les conditions précitées, à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et de son suppléant devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre de Formation des Musiciens Intervenants.

**2010.52 – Vote sur : la désignation d'un représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration du centre de formation des musiciens intervenants**

Article L 2121-21 du C.G.C.T. quatrième alinéa

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 13</b>
<b>Blancs ou Nuls</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>: 21</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont été désignés :**

- Patricia LARNAUDIE
- Arlette OLLIVIER

**Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,  
Président de séance et les membres du Conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,**

**Arlette OLLIVIER,**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010  
(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)**